

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 10 janvier 2022

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 10 janvier 2022 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire  
Mesdames les conseillères

Messieurs les conseillers

Rémi Fortin  
Johanne Fillion  
Lyne Gagnon  
Berthier Fortin  
Roger Vaillancourt  
Serge Fillion

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame l'adjointe administrative

Line Beaulieu

**En raison de la pandémie de Covid-19 et selon les recommandations de la Santé publique et des Services sociaux, les séances de la municipalité doivent se tenir à distance dans la mesure du possible. De plus l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 stipule que la municipalité devra publiciser dès que possible la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ainsi que prévoir la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. La séance sera enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité dès que cela sera possible.**

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2022-01-01

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-01-02

#### LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 6 décembre 2021 qui leur a été transmis à l'avance;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-01-03

#### APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 10 janvier 2022

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-un dollars et vingt-deux (88 381.22 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de neuf mille trois cent seize dollars et soixante-treize (9 316.73 \$), et les salaires nets payés au montant de dix-sept mille sept cent quatre-vingt-treize dollars et quatre-vingt-un (17 793.81 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de cent quinze mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-seize (115 491.76 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2462 à 2501 du compte bancaire numéro 400058.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

#### **2022-01-04 PRISE D'ACTE – DÉPÔT – LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le sujet sera remis à la prochaine séance car Madame Joyce Bérubé est absente pour des raisons de santé et ne peut répondre aux questions des conseillers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **2022-01-05 PRISE D'ACTE – DÉPÔT – DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Messieurs Rémi Fortin, Steve Roy, Berthier Fortin, Serge Fillion et Roger Vaillancourt ainsi que Mesdames Johanne Fillion et Lyne Gagnon, en date du 10 janvier 2022, et ce, conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **2022-01-06 DEMANDE D'APPUI – LEVÉE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE – MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de la Municipalité de Baie-des-Sables concernant la levée de l'état d'urgence sanitaire;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane n'appuie pas la démarche de la Municipalité de Baie-des-Sables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **2022-01-07 PRISE D'ACTE – DÉPÔT – AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC CONCERNANT L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 10 janvier 2022**

**DE** prendre acte du dépôt de l'Audit de conformité de la Commission municipale du Québec concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisations déposé en novembre 2021.

**2022-01-08**

**PRISE D'ACTE – DÉPÔT – RAPPORT D'APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ – EXERCICE FINANCIER 2021 – OFFICE D'HABITATION DE MATANE**

**CONSIDÉRANT** la réception du budget révisé 2021 de l'Office d'Habitation de Matane par courriel le 8 décembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du dépôt du budget révisé 2021 de l'Office d'Habitation de la Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-01-09**

**BUDGET ADDITIONNEL D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – SUIVI ADMINISTRATIF ET REDDITION DE COMPTES – RÉFÉRENCE RIRL-2016-415A – GAV67663, 42403TT (10BA) – TETRA TECH QI INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations pour les travaux sur la Route du Ruisseau-Gagnon diffèrent des travaux envisagés actuellement puisque la chaussée sera maintenue pavée, et ce, à la suite d'une étude géotechnique;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis furent préparés en tenant compte des recommandations apparaissant au plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de 2015 et accepté par le ministère des Transports (MTQ);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** les plans, devis et bordereaux de soumission soient ajustés aux recommandations du laboratoire qui a effectué l'étude géotechnique afin de préparer un projet

**D'**accepter l'offre de service de Tetra Tech QI Inc. au montant de huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars (8 985 \$), taxes en sus. pour les modifications nécessaires des plans, devis et bordereaux afin qu'ils répondent aux recommandations de l'étude géotechnique effectuée précédemment.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-01-10**

**BUDGET ADDITIONNEL D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – SUIVI ADMINISTRATIF ET REDDITION DE COMPTES – RÉFÉRENCE RIRL-2016-415A – GAV67663, 42403TT (10BA) – TETRA TECH QI INC.**

**CONSIDÉRANT QU'**un suivi administratif et la préparation d'une reddition de comptes dans le cadre du projet « Travaux sur la route du Ruisseau-Gagnon » sont exigés par le ministère des Transports (MTQ);

**CONSIDÉRANT QUE** les exigences administratives varient d'un projet à l'autre et que le temps alloué pour le suivi et la reddition de comptes est difficile à évaluer puisque le Ministère ajuste la façon de faire occasionnellement.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QU'**une implication sur une base horaire convient pour un suivi administratif et une reddition de comptes. Ainsi, uniquement les honoraires engagés sont facturés et la municipalité pour préparer certains documents afin de limiter les honoraires.

**QU'**en fonction de l'implication, des exigences et de la préparation de documents envisageables effectués par la municipalité, le budget final réel pourrait diminuer.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 10 janvier 2022

D'approuver un budget d'honoraires de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$), taxes en sus., représentant un budget sécuritaire pour la municipalité, de Tetra Tech QI Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-01-11

#### **ENTRETIEN DE CHEMIN À DOUBLE VOCATION –CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE – DEMANDE DE COMPENSATION – SAISON 2021-2022 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide financière supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans les cas d'une nouvelle demande de compensation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours :

<b>NOM DU CHEMIN SOLlicitÉ</b>	<b>LONGUEUR À COMPENSER (KM)</b>	<b>RESSOURCE TRANSPORTÉE</b>	<b>NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS / AN</b>
Chemin de la Réserve-Faunique	2,65 km	Toutes les essences	3 395 voyages

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une compensation dans le cadre de l'entretien du chemin à doubles vocations ci-dessus mentionné, et ce, sur une longueur totale de 2,65 km.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-01-12

#### **PRISE D'ACTE – DÉPÔT – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL (DIVISION DES RELATIONS DU TRAVAIL) – RÉVOCATION DE L'ACCREDITATION ACCORDÉE AU SYNDICAT DES EMPLOYÉ-ES MUNICIPAUX DE LA MRC DE LA MATANIE (CSN)**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du dépôt de la décision du Tribunal administratif du Travail (Division des relations du travail) concernant la révocation de l'accréditation accordée à « Syndicat des employé-es municipaux de la MRC de la Matanie (CSN) » instauré le 22 mai 2015 à la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-01-13

#### **MANDAT – RÉGLEMENTATION PERMETTANT LA GARDE DE POULES EN MILIEU URBAIN – SERVICE D'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de Saint-René-de-Matane de permettre la garde de poules en milieu urbain;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 10 janvier 2022

**DE** mandater le service d'urbanisme de la MRC de la Matanie pour rédiger un règlement concernant la garde de poules en milieu urbain pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

2022-01-14

#### **MANDAT – RÉVISION DES CONCORDANCES DU SCHÉMA D'URBANISME – SERVICE D'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE**

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**DE** mandater le service d'urbanisme de la MR de la Matanie pour faire la révision des concordances du schéma d'urbanisme de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **DÉPÔT – RAPPORTS MENSUELS D'EXPLOITATION SUR LE SUIVI DU TRAITEMENT ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE POUR LES MOIS D'AOÛT ET DE SEPTEMBRE 2021 - NORDIKEAU**

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt des rapports mensuels d'exploitation sur le suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée pour les mois d'août et de septembre 2021 de Nordikeau.

#### **DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT – SEPTEMBRE 2021 – NORDIKEAU**

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport mensuel d'exploitation des ouvrages d'assainissement du mois de septembre 2021 de Nordikeau.

2022-01-15

#### **DEMANDE CITOYENNE – DÉNEIGEMENT DE 1.5 KM SUPPLÉMENTAIRE SUR LA ROUTE DE LA MONTAGNE – MADAME KAROLANE LEBLANC, MESSIEURS HENRIK MARTEL ET PHILIPPE LEBLANC**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue par courriel le 15 décembre 2021 concernant l'ouverture de 1.5 km supplémentaire sur la route de la Montagne (à partir du pont couvert);

**CONSIDÉRANT QU'**une demande similaire a été faite en juin dernier pour le même secteur (résolution 2021-06-121);

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**DE** conserver les paramètres d'ouverture de la route de la Montagne tels qu'ils sont présentement;

**D'**informer les citoyens qu'il est possible de prendre entente avec la municipalité pour effectuer, par leur propre moyen, l'ouverture d'une section de la route (avec ou sans entrepreneur) à condition de satisfaire les exigences telles que la couverture d'assurance. Les citoyens peuvent demander davantage d'information à la direction de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-01-16

#### **DEMANDE CITOYENNE – COUPE D'ARBRES – 202, AVENUE SAINT-RENÉ – MADAME CLAUDIA DEROY ET MONSIEUR DANY GAGNÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens ont fait une démarche auprès du Ministère du Transport concernant la coupe d'arbres en bordure de l'avenue Saint-René;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère demande que la municipalité délivre un permis d'abattage d'arbres pour leur confirmer l'acceptation par la municipalité étant donné que les arbres concernés font partie intégrante de son paysage patrimonial;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 10 janvier 2022

**QUE** la municipalité autorise la coupe des deux arbres en bordure du terrain situé au 202, avenue Saint-René puisque le ministère du Transport l'a au préalable autorisé.

**QUE** Madame Deroy et Monsieur Gagné doivent se procurer les permis nécessaires et les exécuter selon les modalités d'émission.

**QUE** la responsabilité émanant de ces travaux soit entièrement aux demandeurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-01-17

#### **ANNULATION D'UN SOLDE RÉSIDUAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-05 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a entièrement réalisé l'objet du règlement dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

**ATTENDU QU'**une partie de ce règlement a été financé de façon permanente;

**ATTENDU QU'**il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QUE** le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du Ministère;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt identifié à l'annexe pour ajuster le montant de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une somme provenant du fonds général de la municipalité.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane modifie le règlement identifié à l'annexe en ajoutant une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fond général la somme indiquée sous la colonne « Fond général » de l'annexe;

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt du règlement 2017-05 ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-09 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 2018-09 »**

Monsieur Roger Vaillancourt donne avis de motion et prend acte du dépôt du projet de règlement numéro 2021-09 intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement 2018-09 ».

Le présent projet de règlement modifiera le règlement numéro 2018-09 intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement numéro 2018-02 ».

2022-01-18

#### **DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT – RÉDUCTION DE LA VITESSE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**ATTENDU QUE** la sécurité de nos enfants est très importante pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 10 janvier 2022

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite faire diminuer la vitesse de 50 km/h à 30 km/h dans la zone devant l'école primaire située au centre de la municipalité, qu'une demande d'affichage « ZONE SCOLAIRE » soit installée dans le secteur et qu'un passage pour piéton soit instauré devant l'établissement scolaire;

**ATTENDU QUE** la vitesse est rapide et souvent au-dessus de la limite permise;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Serge Fillion, et résolu :

**QU'**une demande d'analyse approfondie et d'étude de sécurité soit faite au Ministère du Transport pour la réduction de la vitesse, l'affichage d'une « ZONE SCOLAIRE » et l'instauration d'un passage pour piéton devant l'établissement scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-01-19

#### **AFFECTATION DU SURPLUS DE L'EXERCICE FINANCIER 2021 À L'EXERCICE FINANCIER 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le surplus anticipé de l'exercice financier 2021 peut faire l'objet d'une réserve financière pouvant être affectée à l'exercice financier 2022;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**affecter la somme de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) provenant du poste budgétaire 02 32000 521 (voirie) de l'exercice financier 2021 au budget de l'exercice financier 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-01-20

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – REQUÊTE DU GROUPE LABEL (2004) INC. – DÉNEIGEMENT D'UNE PORTION DU 13<sup>E</sup> ET 14<sup>E</sup> RANG, SAINT-RENÉ-DE-MATANE – CHEMINS NON ENTRETENUS À LA CIRCULATION AUTOMOBILE EN PÉRIODE HIVERNALE – HIVER 2021-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe Label (2004) inc. a présenté une requête écrite en date du 5 janvier 2022, pour recevoir l'autorisation de procéder ou de faire procéder au déneigement d'une portion des chemins du 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Rang (sur une distance de 1,6 km), à Saint-René-de-Matane pour l'hiver 2021-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les secteurs visés par la requête d'autorisation de déneigement sont des chemins non entretenus et non ouverts à la circulation automobile en période hivernale par la Municipalité, et ce, en vertu du « Règlement numéro 98-09 modifiant le règlement numéro 96-01 décrétant l'entretien et la dispense des chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles et autres véhicules »;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**autoriser le Groupe Label (2004) inc. à procéder ou à faire procéder au déneigement, et ce, aux frais du requérant, d'une portion des chemins du 13<sup>e</sup> Rang, du 14<sup>e</sup> Rang (sur une distance de 1,6 km), à Saint-René-de-Matane, chemins non entretenus et non ouverts à la circulation automobile en période hivernale par la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**D'**autoriser le déneigement d'une portion des chemins du 13<sup>e</sup> Rang, du 14<sup>e</sup> Rang (sur une distance de 1,6 km), à Saint-René-de-Matane, conditionnellement à ce que soient respectées les exigences émises et décrites dans un protocole d'entente à intervenir entre Le Groupe Label (2004) inc. et la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, en vertu du règlement intitulé « Règlement numéro 98-09 modifiant le Règlement numéro 96-01 décrétant l'entretien et la dispense d'entretien des chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles et autres véhicules ».

**D'**exiger que Le Groupe Label (2004) inc., concerné par la présente requête, fournisse une police d'assurance responsabilité civile d'un million de dollars (1 000 000 \$), en vertu de l'article 4 du règlement numéro 98-09, et ce, avant la signature du protocole d'entente à intervenir.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 10 janvier 2022**

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le protocole d'entente ci-dessus mentionné ainsi que tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL D'INSPECTION 2021 – DBO EXPERT**

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport d'inspection 2021 des installations septiques résidentielles de la compagnie DBO Expert.

**2022-01-21**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-01 INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 »**

Monsieur Serge Fillion donne avis de motion et prend acte du dépôt du projet de règlement numéro 2022-01 intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2022 ».

**AFFAIRES NOUVELLES :**

**2022-01-22**

**REPRÉSENTANT – OH DE MATANE**

**CONSIDÉRANT** la fin du mandat du conseiller Berthier Fortin comme représentant à l'OH de Matane;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** Monsieur Roger Vaillancourt sera le prochain représentant de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour l'OH de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public présent

**2022-01-23**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 10 janvier 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 25.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
**Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

**Rémi Fortin**  
**Maire**

---

**Line Beaulieu**  
**Adjointe administrative**